

CONTRAT DE TERRITOIRE LECTURE

Entre l'Etat

*Ministère de la Culture et de la
Communication - Direction des Affaires
Culturelles océan Indien*

Et

la Commune du Tampon

2015-2016-2017

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DU TAMPON

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

CONVENTION DE PARTENARIAT

entre

l'Etat

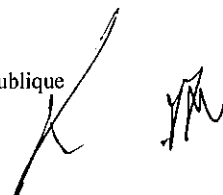
Ministère de la Culture et de la Communication

Représenté par le Préfet de la Région Réunion

et par délégation le Directeur des Affaires Culturelles océan Indien

La Commune du Tampon

représentée par son Maire, André Thien AH KOON



Contrat Territoire Lecture 2015-2016-2017

En présentant 14 propositions pour le développement de la lecture le 30 mars 2010, le ministre de la Culture et de la Communication a voulu marquer sa volonté d'une nouvelle politique ambitieuse en faveur de la lecture. Cette politique doit compléter et renouveler les grands programmes menés ces dernières années pour la construction de lieux de lecture, et qui ont aidé les collectivités territoriales à développer l'offre de lecture publique sur l'ensemble du territoire.

Dans le paysage décentralisé de la lecture publique, l'action du ministère ne sera efficace que si la réflexion est menée en partenariat avec les acteurs du secteur, en premier lieu les collectivités territoriales, les professionnels des bibliothèques, mais aussi le milieu associatif. Dans ce domaine, l'État ne peut pas agir seul, d'où ces 14 propositions ouvertes à l'ensemble des partenaires. Il s'agit de contribuer en commun au développement des pratiques de lecture, modernes et traditionnelles, en adaptant les outils et les services, notamment ceux offerts par le réseau de 16 000 lieux de lecture, et d'augmenter sa fréquentation.

Ainsi constatant, les problèmes persistants d'accès à la lecture et de développement de la lecture, l'État a fait le choix de proposer aux collectivités un nouveau cadre partenariat dont l'objet principal est d'assurer le développement de la lecture et de l'accès aux usages numériques de la culture.

Ce dispositif prend le nom de « Contrat Territoire Lecture ». Il s'adresse en priorité aux territoires prioritaires au sens de la DATAR, à savoir les territoires ruraux, périurbains et relevant de la politique de la ville.

L'État accompagnera financièrement à parité les collectivités qui en auront fait la demande dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.



Entre l'État (Ministère de la Culture et de la Communication) représenté par le Préfet de la Réunion, et par délégation par le Directeur des Affaires Culturelles océan Indien Monsieur Marc Nouschi.

Ci-après dénommé « l'État » ;

Et

La Commune du Tampon dont le siège est sis, 256 rue Hubert Delisle 97430 le Tampon représentée par son maire, Monsieur André Thien Ah Koon, dûment habilité par délibération n°04 – 20150819 du Conseil Municipal du mercredi 19 août 2015.

Ci-après dénommée « la collectivité » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Handwritten signature and initials in black ink, appearing to be 'A - MN'.

Article préliminaire : Préambule

La collectivité a initié une réflexion portant sur le développement de la lecture sur son territoire avec la volonté affichée de toucher un public plus large, notamment les familles, le public scolaire, le public jeune en dehors du temps scolaire ainsi que les publics éloignés de la lecture ou dits « empêchés ».

Elle a choisi de s'inscrire dans le cadre de la proposition du ministre de la Culture et de la Communication visant à développer un « Contrat Territoire Lecture » dont le contenu est adapté à son projet de développement culturel comme à la diversité socioculturelle de son territoire.

Ce « Contrat Territoire Lecture » a fait l'objet d'un travail préparatoire entre les services de l'État et ceux de la collectivité.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les engagements et les contributions de chacune des parties dans leurs champs d'interventions respectifs dans le cadre de ce nouveau dispositif, ainsi que les modalités de collaboration et d'échanges au cours des 3 années du partenariat.

Article 2 : Eléments de diagnostic territorial

Le Contrat Territoire Lecture repose sur l'analyse de la réalité du territoire que l'on rappelle brièvement ci-dessous :

I / Etat des lieux sociodémographique

1. Caractéristiques géographiques :

La superficie de la commune est de 165,4 km² (6,6% du territoire réunionnais) pour une population de **74 998** habitants au recensement INSEE de 2011 (9% de la population réunionnaise), soit une densité de 453,4 habitants au km² en 2011. Le territoire s'étend de 400 à plus de 2000 mètres d'altitude. L'habitat est assez concentré dans les zones de basse altitude notamment où se situe le Centre-Ville et plus dispersé sur les parties hautes. La commune est rattachée à la CASUD (Communauté d'Agglomération du Sud) comprenant les communes du Tampon, de Saint-Joseph, de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux.

La configuration géographique du territoire accentue la **problématique des déplacements** surtout sur la vaste zone rurale de la Plaine des Cafres. Sur les 18 lignes infra-urbaines gérées par la CASUD avec son réseau CARSUD, 3 lignes assurent la liaison 23^{ème}/Gare du centre-ville et 3 autres des liaisons entre différents quartiers de la Plaine des Cafres. Les fréquences de passage dans les quartiers les plus excentrés sont par ailleurs faibles. Ceci constitue un frein supplémentaire pour l'accès aux activités de loisirs, sportives ou culturelles qui se concentrent sur le quartier du 23^{ème} où se trouve notamment la médiathèque. Le médiabus constitue un outil fondamental de proximité pour permettre à tous l'accès au service de lecture publique.

2. Caractéristiques démographiques :

Le recensement INSEE de 2011 fixe à 74 998 la population de la commune du Tampon, soit une évolution de 7% par rapport au dernier recensement de 2006.

Structure de la population par âge

	2011	Part dans la population 2011	2006	Part dans la population 2006	EVOLUTION 2006/2011
Population	74998		69849		7,4%
0 à 14 ans	18453	25%	18489	26%	-0,2%
15 à 29 ans	16363	22%	15434	22%	6,0%
30 à 44 ans	15631	21%	16060	23%	-2,7%
45 à 59 ans	14395	19%	11479	16%	25,4%
60 à 74 ans	7345	10%	6042	9%	21,6%
75 ans ou plus	2812	4%	2344	3%	20,0%

Source Insee, RP2006 et RP 2011 exploitations principales

Les moins de 30 ans représentent 47% de la population du Tampon, et les moins de 45 ans représentent 68% en 2011, alors qu'en 2006 ils représentaient 71% et 76%.

Les catégories ayant les plus fortes augmentations sont les 45-59 ans avec une évolution de 25,4%, les 60-74 ans avec +21,6% et les plus de 75 ans avec +20% entre 2006 et 2011.

Même si les moins de 15 ans représentent encore le ¼ de la population tamponnaise, la population du Tampon vieillit. L'effort du réseau de lecture public doit donc se poursuivre en direction de la jeunesse surtout vers les adolescents qui apparaissent comme un des publics les moins représentés dans les statistiques du réseau : 3 015 inscrits soit seulement 11,45% de nos usagers. L'augmentation de l'offre de supports numériques constitue une des actions pour encourager ce public à fréquenter les lieux de lecture publique. Un récent diagnostic de territoire réalisé dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse fait par ailleurs apparaître que les jeunes de 12 à 17 ans sont ceux pour lesquels l'offre d'activités culturelles et de loisirs est la plus pauvre.

Les plus de 60 ans quant à eux représentent 14% de la population, mais seulement 6% de nos inscrits. Cela fait de ce public, de plus en plus nombreux dans la population, un des publics cibles du réseau. Sur les 1 645 personnes de plus de 60 ans inscrites, 30% (un peu moins de 500 personnes) sont des usagers dits "actifs" (qui empruntent et se sont réabonnés) et 70% des usagers sont "non actifs" (qui n'empruntent pas ou ne se sont pas réinscrits). Ces 1 645 inscrits de plus de 60 ans représentent 16 % des plus de 60 ans recensés sur le Tampon (Source INSEE-Recensement général de la population de 2011).

3. Caractéristiques linguistiques :

Plus de la moitié des Réunionnais parlent aujourd'hui encore uniquement le créole. Durant l'enfance, huit Réunionnais sur dix ne parlaient que créole. Ceux qui ne parlaient que français sont peu nombreux (8%). Le bilinguisme, peu fréquent durant l'enfance, est pratiqué aujourd'hui par 38% des Réunionnais âgés de 16 à 64 ans.

Actuellement, l'illettrisme frappe 116 000 réunionnais, même s'il n'existe pas de statistiques précises en la matière sur la commune du Tampon, ce fléau y est très présent.

Pour lutter contre et contribuer à un recul du taux d'illettrisme, la commune s'implique dans différents dispositifs de prévention dans le but d'intéresser des publics-cibles tels que les adolescents, les bébés-lecteurs ou encore les personnes âgées.

4. Caractéristiques des ménages :

En 2011, le Tampon compte 28 125 ménages (+16% entre 2006 et 2011 contre +14% à la Réunion sur la même période) dont 35% sont des couples avec enfants, 19% des familles monoparentales (20,5% à la Réunion), 18% des couples sans enfants, 13% des femmes seules, 13% des hommes seuls et 3% des autres familles sans ménages. Ces données sur les ménages ainsi que d'autres indicateurs révèlent notamment les difficultés liées à l'exercice du rôle de parents dans le contexte actuel, ainsi :

- 71 % des enfants naissent hors mariage
- Un enfant réunionnais sur dix vit toute son enfance exclusivement au sein d'une famille monoparentale. En 2013, au Tampon, 25% des familles allocataires de la CAF sont des familles monoparentales (soit 5 330 familles). Le nombre de familles monoparentales a connu une progression de 64% entre 1999 et 2011 ;
- En 2010, 62 % des enfants réunionnais vivent avec le couple d'origine et 29 % évoluent dans une famille recomposée ;
- A La Réunion, près de 4% des naissances sont le fait de femmes encore mineures au moment de l'accouchement. Au Tampon, en 2010, 53 enfants sont nés de mères mineures (sur 1 334 naissances et 3,9% des naissances).

L'offre de service public y compris en matière de lecture publique doit prendre en compte cette évolution des structures familiales. La Collectivité se doit par exemple d'accompagner les parents dans une meilleure maîtrise des outils

technologiques et des nouveaux canaux de transmission des savoirs qui ont un impact fort dans la relation parents/enfants. Les horaires des structures doivent s'adapter aux nouveaux modes de vie.

5. Revenus, chômage et emploi :

En 2011, le Tampon recense 39 389 foyers fiscaux dont 73% sont non imposables. Le revenu net déclaré moyen est de 16 225 € soit 1 352 € par mois (source DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques), il masque de fortes inégalités et un appauvrissement de la population. En effet, le revenu net déclaré moyen pour les 73% de foyers fiscaux non imposables est de 7 953 €, soit 663 € mensuel - il était de 668 € en 2009 et de 687 € en 2006.

En 2013, le taux de couverture de la Caisse d'Allocations Familiales est de 73,5% au Tampon, équivalent à celui de la Réunion (73,6%). La CAF comptait 21 733 allocataires, soit 29% de la population. Les deux tiers (66,6%) des allocataires se situent dans une tranche de quotient familial inférieure à 499 €. Ce qui représente une hausse de 7% par rapport à 2009. Plus du tiers de ces allocataires (34,7 %) dépendent à 100 % des prestations de la CAF.

10 533 allocataires (48%) percevaient des minima sociaux en 2013 (RSA socle et/ou RSO et/ou AAH). C'est 3,7 % de plus qu'en 2012 et 14% de plus qu'en 2010. La population active est de 43,2% de la population totale (vs 41,2% en 2006). La population des 15-64 ans compte 49 499 personnes dont 32 369 personnes actives soit un taux d'activité de 65,4% (63,4% en 2006), correspondant à une évolution de 12% du nombre d'actifs entre 2006 et 2011.

Il reste néanmoins inférieur de plus de 2 points à celui de La Réunion (67,7% en 2011). La Commune connaît un taux de chômage supérieur à 36%.

Toutes ces données sont matière à réflexion notamment en matière de politique tarifaire sur le réseau de lecture publique.

Une politique tarifaire incitative pour les inscriptions a été décidée avec trois objectifs:

- Encourager les pratiques culturelles des jeunes (enfants et adolescents jusqu'à 18 ans gratuits).
- Ouvrir les médiathèques à tous, y compris les plus démunis (exonération sur présentation d'un justificatif à jour pour : les demandeurs d'emploi, les personnes de plus de 60 ans, les personnes porteuses de handicap).
- Favoriser les résidents tamponnais avec un tarif préférentiel pour les adultes (12 € = 1€ par mois/an) contre 24 €/an pour les non-résidents).

6. Les enjeux du territoire en matière de lecture publique :

- Aider les enfants et les adolescents à devenir des citoyens, accompagner les partenaires dans leurs projets éducatifs, contribuer au développement local, sont autant de finalités qui peuvent se décliner dans les projets des équipements, en proposant des actions de loisirs constructifs pour les enfants et les jeunes. Sont associés au développement de loisirs, des créations d'équipement, d'emplois, des améliorations de fonctionnement, de qualité, d'optimisation de moyens, de recherche de ressources potentielles. De façon indirecte, les projets peuvent contribuer à la vie sociale par l'animation de quartiers, à la sécurité par la prévention de la délinquance, aux échanges sociaux entre générations, au partenariat, au développement local. La politique des temps libres s'appuie sur la connaissance des conditions de vie des jeunes et de leurs familles, leur environnement, leur mode de fonctionnement, leurs relations avec leurs parents et avec les institutions.
- C'est aussi soutenir les familles dans leurs rôles parentaux et leurs relations avec l'environnement, le cadre de vie ; créer des conditions favorables afin de faciliter l'accès aux structures culturelles du territoire.
- Les besoins en termes de promotion de la lecture, du livre et de l'écriture sont importants et l'enjeu est de premier ordre.
- A noter que la commune vient tout juste de signer son premier contrat de ville 2015-2020. Par ce document, l'État, la ville du Tampon et l'ensemble des partenaires signataires se fixent des objectifs ambitieux d'intervention dans les quartiers prioritaires tamponnais jusqu'en 2020.

II/ État des lieux de la dynamique culturelle :

Un projet culturel est en cours d'écriture pour la période 2015 – 2020. Plusieurs axes de travail y sont développés :

1. Animation de réseau

Le projet culturel entend donner une vision plus claire de la politique culturelle engagée par la Ville du Tampon ; c'est un document partagé avec les partenaires qui permet au public, aux artistes, aux associations de mieux connaître les services offerts et projets imaginés dans ce domaine.

2. Structuration d'un pôle culturel de centre-ville

Il comprend le Théâtre Luc Donat, la Médiathèque, la Maison des Jeunes et de la Culture, le parc Jean de Cambiaire.

Les conventions, objectifs et moyens des deux associations gestionnaires pour le Théâtre et la MJC seront revues pour la période 2016 – 18 afin de développer les partenariats transversaux, et retravailler sur des projets d'équipement qui correspondent mieux aux attentes de la Ville (projets artistiques, politiques tarifaires, accompagnement des artistes, innovation et expérimentation,...).

Un aménagement cohérent de l'ensemble de la zone (circulation, mobilier, ouverture sur la Ville,...) est à l'étude ; la rénovation et la mise aux normes accessibilité pour le Théâtre sont également prévues.

3. Des projets d'équipement

- Une réflexion est actuellement menée sur le bâtiment dit « Eden » qui vient d'être acquis par la Ville. Deux orientations sont à l'étude : 1/ maison des pratiques amateurs orientée théâtre – musique – danse 2/ espace dédié aux pratiques jeunes (enseignement artistique, diffusion) ;

- o Dans le cadre de la redynamisation du marché couvert, un projet mixant activité économique et espace d'exposition est à l'étude, intégrant monstration mais aussi enseignement artistique.

4. Poursuite de l'action engagée en matière d'éducation artistique

La Ville structure les actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) signé entre la Commune, la Dac-ol et le Rectorat en décembre 2013. Les deux axes prioritaires sont : lecture, écriture, oralité et arts plastiques et visuels.

L'action « Les nouveaux jardins » débutera en septembre 2015 avec intervention d'Esther Hoareau, plasticienne. Une articulation avec le PRE et le PEDT est également mise en œuvre.

5. Diagnostic pour une offre pertinente

Construction d'une offre plus cohérente dans le domaine de l'enseignement artistique. Elle est en la matière exclusivement associative à l'heure actuelle. Un diagnostic va être réalisé afin d'harmoniser l'offre sur le territoire et éventuellement de la compléter.

6. Développement de l'action culturelle de proximité

Un rééquilibrage géographique de l'offre culturelle doit être opéré, l'objectif étant de mieux faire connaître l'existant et éventuellement de le compléter en s'appuyant sur le tissu associatif, les équipements municipaux ou partenaires.

Des actions sur les quatre quartiers prioritaires ont été proposées (création d'une nouvelle médiathèque à La Châtoire, structuration des BCD, actions sur le thème des jardins, développement de l'offre pour les jeunes durant les vacances), et seront mises en œuvre après signature du Contrat de Ville et échange avec les habitants dans le cadre des Conseils citoyens.

III État des lieux du réseau de lecture publique :

1) De bibliothèques à réseau de lecture publique au Tampon :

Pendant plus de 20 ans, 6 annexes dont une seule informatisée ont fait office de réseau de lecture publique au Tampon. La construction de sa médiathèque tête de réseau, un bel équipement culturel de plus de 3 386 m2 inauguré en août 2007 a permis d'inscrire la collectivité dans une démarche de développement et de redynamisation du réseau de lecture publique. La mise en place en 2012 du médiabus, dernier wagon du projet, dote la commune d'un bus itinérant qui

développe l'action culturelle autour du livre, des films documentaires, de la musique, du jeu, de l'accès libre à Internet : les ateliers bureautiques sont très appréciés par le public des hauts et des zones les plus lointaines du territoire. Les principales difficultés pour cet équipement résident essentiellement d'un point de vue technique : dans sa capacité d'autonomie réduite à 6h et dans la continuité de l'accès à internet car la couverture n'est pas totale dans les espaces éloignés du centre-ville de la commune.

2) Pour un réseau de lecture dynamique et raisonné :

La médiathèque du Tampon et les équipements de lecture publique de proximité sont, de par une volonté politique forte, délibérément placés au cœur du dispositif culturel de la Ville. Ils œuvrent ainsi :

- En transversalité sur les quartiers et les publics
- En transversalité sur les disciplines, notamment dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques
- En multipliant les partenariats culturels
- En contribuant à la rencontre du public avec des œuvres, des auteurs et autres artistes...
- En modernisant ses équipements et ses offres de services.

Le réseau de lecture publique se compose de plusieurs équipements dont les caractéristiques sont les suivantes :

- une médiathèque tête de réseau basée au centre-ville,
- une ludothèque-médiathèque annexe à la Plaine des Cafres (dans les hauteurs de la commune),
- une bibliothèque médiathèque annexe à Trois-Mares,
- 4 points lecture de proximité placés au sein des centres administratifs à (Bérive, Bras-Creux, Petit-Tampon, Pont d'Yves),
- un médiabus basé au centre-ville qui sillonne les hauts et écartés de la commune

3) Tableau des équipements du réseau :

	Centre-ville	Plaine des Cafres	Trois-Mars	Bérive	Bras-Creux	Petit-Tampou	Pont-d'Yves	Médiabus	Château
Personnel salarié	24 agents + 2 agents de sécurité et 7 agents d'entretien	7	5	1	1	1	1	3	Ouverture en projet
Ouverture au public	31h30	30h	30h	30h	30h	30h	30h	30h	30h
Surface	3 386 m ²	710 m ²	110 m ²	34m ²	49m ²	34m ²	35m ²	12m ²	90m ²
Fonds propre	110 000	22 200	10 531	3635	3536	2602	2663	4442	5000 prévus
Achat annuels	Les achats sont faits pour l'ensemble du réseau de lecture publique, les collections ayant pour vocation à tourner dans toutes les bibliothèques. Budget de dépense 2014 : 65 000€ (soit environ 3200 livres)								
Total inscrits	19552	2097	1285	423	427	325	328	1183	-
Prêts annuels	201 213	11 633	9104	5058	1592	1546	2693	16 882	

(Données issues de l'état des lieux établi en décembre 2014)

4) fréquentation du réseau de lecture publique tamponnais :

Bébés (0-3ans) 1306 soit 4,96 %
 Enfants (4-11ans) 6948 soit 26,39 %
 Adolescents (12- 17 ans) 3 015 soit 11,45%
 Adultes (18- 59 ans) 13416 soit 50,95%
 Seniors (60 ans et +) 1645 soit 6,25%

Le nombre de réinscrits augmente pour la première fois depuis 2011, ce qui montre que les services proposés fidélisent d'une certaine manière les adhérents.

En revanche, le nombre de nouveaux inscrits enregistre une chute ce qui amène à penser que l'offre manque de visibilité à l'extérieur : de nouveaux services plus attractifs, plus ludiques et variés pourraient nous permettre d'inviter les usagers à rentrer dans la médiathèque favorisant ainsi une médiation différente afin d'approcher autrement un public qui peine à fréquenter nos structures.

(Données issues de l'état des lieux établi en décembre 2014)

Article 3 : Objectifs du Contrat Territoire Lecture

Le Contrat Territoire lecture 2015-2017 signé entre l'État et la collectivité permettra à terme de créer un réseau de lecture publique à la pointe, dynamique et raisonné, en nous lançant dans trois défis majeurs où les nouvelles technologies et projets innovants auront une place prépondérante :

1. **Un réseau réorganisé avec une offre de services attractive pour une population de plus de 75 631 hab.** La médiathèque du Tampon est l'une des rares à offrir un taux d'ouverture d'amplitude supérieure à la moyenne nationale. Elle a l'une des plus grandes et plus belles salles d'exposition, ainsi qu'un auditorium de qualité bien équipé. Avec ses annexes il y a moyen de diversifier son fonds et ses activités en sautant le pas pour une aventure numérique réelle et ambitieuse : portail documentaire performant (web 2.0 ou 3.0), liseuses, autoformation, accès internet, e-café, ...
2. **Un réseau qui joue un rôle de cohésion sociale sur le territoire par son dynamisme et sa pluralité.** Il est temps pour nous de passer à des services encore plus proches des usagers via notre médiabus (prêt de documents, formation dans la rue, portage pour le public empêché, service aux écoles, animation dans les maisons de retraite avec des tablettes, liseuses et surtout des ateliers informatiques...) et de travailler plus étroitement avec nos différents partenaires (écoles, CCAS, PMI, associations...) en développant de nouveaux contrats de partenariat.
3. **Un réseau qui participe au développement culturel impulsé par la création de la médiathèque tête de réseau au cœur de la ville.** Le réseau de lecture publique joue plus que jamais un rôle majeur sur le territoire d'une part, au niveau de la sphère des équipements culturels d'autre part, en permettant de diversifier et de proposer un fonds documentaire riche et attractif, d'améliorer la qualité du service public par l'innovation, et en plaçant ainsi les attentes de notre public au cœur de nos pratiques professionnelles.

Enfin, l'objectif final de la commune, en s'inscrivant dans ce projet de Contrat Territoire-Lecture est de donner à chaque enfant de la commune, dès le plus jeune âge, les mêmes chances de réussite scolaire et d'épanouissement personnel, en renforçant les liens entre les familles et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse sur ses quartiers, en partenariat avec la communauté éducative. Une nouvelle médiathèque annexe est ainsi créée dans le quartier prioritaire de La Châtoire, en lien avec les acteurs du secteur : éducation nationale, associations, autres services municipaux.

Un projet d'acquisition de documents de littérature jeunesse en nombre est en cours afin de redynamiser le réseau de lecture publique et :

- inscrire l'activité lecture dans un environnement social et culturel déterminé, notamment en lien avec la géographie prioritaire de la politique de la ville,
- promouvoir le livre et la lecture auprès des publics qui en sont le plus éloignés et impulser toute la dynamique de réseau avec l'ensemble des bibliothèques du territoire.
- Lutter contre l'illettrisme afin de favoriser une citoyenneté active.

Article 4 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

L'État et la collectivité s'engagent conjointement à :

- préparer un diagnostic approfondi des forces et faiblesses du territoire dans le domaine du développement de la lecture qui permettra un pilotage fin et un rééquilibrage annuel du plan d'action proposé ;
- établir ce diagnostic d'ici à la fin du mois de décembre 2015 ;
- assurer le pilotage commun du plan d'actions qui sera révisé annuellement, annexé à la présente convention ;
- préparer conjointement la liste des partenaires et associations sur le territoire susceptibles d'intervenir dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, liste qui viendra en annexe de la présente convention ;
- assurer une réunion de pilotage annuelle du projet avec les partenaires listés ;
- assurer trois mois au moins avant le terme de la convention la tenue d'une réunion de bilan et d'évaluation avec les partenaires listés.

L'État s'engage à :

- apporter son soutien technique en terme de conseil à la collectivité ;
- assurer le versement des crédits déterminés en fonction de l'évaluation annuelle ;
- assurer la communication et la diffusion des bilans annuels d'évaluation ainsi que de la synthèse finale ;
- assurer la modélisation des expériences, leur mise à disposition et leur suivi pendant deux ans après l'échéance de la présente convention.

La collectivité s'engage à :

- compléter le cas échéant son dossier à la demande de l'État (pièces administratives complémentaires, documents d'information complémentaires) ;

- déposer des évaluations de l'opération auprès de l'État et de la Dac-ol, en année deux (2) et trois (3) du partenariat, afin de garantir la poursuite et l'éventuelle réévaluation de l'aide de l'État ;
- transmettre des bilans et évaluations honnêtes et annuels, mais aussi un bilan global à l'issue des trois (3) ans de l'opération ;
- envoyer sur demande des éléments de suivi en année 4 et 5 du projet afin de garantir la mise en jour des éléments modélisés par l'État

Article 5 : Évaluation

Une évaluation du Contrat Territoire Lecture sera réalisée chaque année par la collectivité, avec le cas échéant mise à jour ou réévaluation du programme d'actions. Le rapport d'évaluation, transmis à l'État, devra être nourri d'éléments concrets et chiffrés, mais aussi d'éléments qualitatifs sur l'impact du programme d'actions mis en œuvre.

Une synthèse globale des trois années sera proposée par la collectivité, avec une portée prospective envisageant la pérennisation du projet sur les années suivantes. Enfin, ces éléments pourront être complétés d'informations de suivi sur demande de l'État pendant deux années après l'échéance de la convention.

Article 6 : Conditions financières

La collectivité et l'État s'engagent financièrement à parité en vue de la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture.

L'État s'engage également à respecter les engagements financiers pris annuellement à l'issue de la programmation budgétaire sous réserve de l'imputation des crédits programmés. Le versement de la subvention de l'État fera l'objet d'une notification et d'un arrêté annuel.

Article 7 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature figurant ci-dessous.

Article 8 : Exécution de la convention

Toute modification ne pourra être prise en compte qu'après la signature d'un avenant par les parties. Cet avenant devra notamment déterminer les modifications apportées à la convention.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres et une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 9 : Contentieux

En cas de différend entre les parties, celles-ci s'engagent à se réunir aux fins de conciliation dans les quinze (15) jours qui suivent l'exposé du différend, lequel aura été porté par l'une des parties à la connaissance de l'autre au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

Les éventuels litiges résultant de l'exécution de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif de Saint Denis.

Fait au Tampon, en quatre exemplaires originaux, le 09 octobre 2015

Pour l'État,
Représenté par le Préfet de la
Réunion et par délégation
le Directeur des Affaires
Culturelles océan-Indien
Marc Nouschi

La Commune du Tampon,
Le maire André Thien Ah Koon

